

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022 N°180

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 27 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Excusé : VALOIS Pierre

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Monsieur Pierre VALOIS a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane pour voter en son nom

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU RIBERACOIS

Considérant la démission du poste de premier adjoint de Monsieur DE GUILLEBON Olivier acceptée et notifiée par Madame la Préfète en date du 7 juillet 2022 ;
Considérant le retrait de Monsieur DE GUILLEBON de toutes ces délégations ;
Considérant le procès-verbal de l'élection d'un nouvel premier adjoint en date du 19 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du Ribéracois.

Résolutions : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

■ Désigne Monsieur CHLASTA Patrick et Madame NYZAM Fabienne comme délégués titulaires et Monsieur BEGUERIE Stéphane et Madame ADAMY Sandy comme délégués suppléants de la commune de BONNES

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 29 septembre 2022

BONNES, le 29 septembre 2022

Le Maire



S. BEGUERIE

